

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 550

24 mars 2011

SOMMAIRE

ABC Estate Trading S.à r.l.	26371	Luxinvest S.A.Holding	26388
Agence Européenne de Communication Publique S.A.	26374	Lux-thermic S.à r.l.	26372
Argolis Investment S.A.	26354	Maison Seil S.A.	26386
ASTRA Broadband Services S.A.	26398	Marbrerie Michelini Distribution SA	26388
Beluga Shipco GP Holdco I	26366	Martin Currie Global Funds	26387
CB Richard Ellis Investors S.à r.l.	26379	MobileMedia Holdings S.à r.l.	26386
CHRIPA INVEST S.A. Soparfi	26370	Montana Investments S.A.	26387
CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l. ..	26371	Montana Investments S.A.	26392
Delphina Ventures S.A.	26380	Montana Investments S.A.	26392
DI Assets S.A.	26374	Neumarkter S.à r.l.	26393
Domtam S.A.	26381	OB Partnership GP S.à r.l.	26371
Eggborough HoldCo 2 S.à r.l.	26376	Orion Shipping SA	26374
Finstyle - Promotion Industrielle et Finan- cière - S.A.	26383	P2 Immo S.à r.l.	26382
Gelustok SA	26375	Planet Holding S.A.	26397
Global Motor Holdings S.à r.l.	26375	Planet Holding S.A.	26393
Green Marketing	26376	RCAP Investments S.à r.l.	26398
Holdcrest Limited	26380	RPSE Lunghezza S.à r.l.	26400
House and House S.A.	26384	Sabco S.A.	26398
ILP III S.à r.l.	26399	Semiramis S.A.	26374
Immo for life	26382	Shanti S.à r.l.	26398
Immoval Investissements S.A.	26384	Sovim S.A.	26386
InterLine Investments S.A.	26383	SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.	26400
International Real Estate Holders S.A. ...	26387	Studio 11 S.à r.l.	26373
Intrawest S.à r.l.	26381	Summerhill Holding S.à r.l.	26393
Invest Re S.A.	26394	Summer Investment S.à r.l.	26367
KPMG Tax	26385	Urbis GP S.à r.l.	26399
LDM Lux 2 S.à r.l.	26367	Urbis Property S.à r.l.	26399
Leanovation S.à r.l.	26394	Vodafone Global S.à r.l.	26385
Legal and Financial Spf S.A.	26385	Wert BEV S.à r.l.	26392
Luxinvest S.A.	26388	Wert DRO S.à r.l.	26392

Argolis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.950.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of December.

Before Me Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

"Osiris Trustees Limited", a company incorporated and existing under the laws of Jersey, established and having its registered office at JE4 0ZE Jersey, St Helier, 13 Castle Street, (Channel Islands) (the Shareholder), acting as trustee of "Argolis Investment Trust", a trust governed by the laws of Jersey.

Being represented by Christian Klar, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a Luxembourg société anonyme which it declared to establish.

Chapter I Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration.

1 Art. 1. Form, Corporate name.

1.1 There is hereby formed a Luxembourg société anonyme (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and by the present articles of incorporation (the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

1.2 The Company exists under the name of "Argolis Investment S.A."

1.3 The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the company.

2 Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the Sole Shareholder of the Company or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3 Art. 3. Corporate object.

3.1 The corporate object of the Company is to act as securitization vehicle for one or several securitization operations governed by and subject to the Securitization Law.

3.2 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to claims or assets, including loans, receivables or liabilities of third parties or inherent to all or part of the activities carried out by third parties. The acquisition or assumption of such risks by the Company either directly or through another securitisation entity will be financed by the issuance of securities by itself the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

(a) subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities, bonds notes, commercial paper, certificates, options and swap and other debt instrument and debt security or any other financial instruments (in the widest sense of the word) issued by international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

(b) sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Directors or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

(c) in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments;

(d) enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions; and

(e) issue bonds, convertible bonds, notes or any other form of debt securities or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. Such securities may be issued by way of private or public placement (whether listed on a stock exchange or not), without however issuing these Securities in a manner which would require the Company to obtain a license under Article 19 of the Securitisation Law.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development of its corporate object.

4 Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

5 Art. 5. Compartments.

5.1 The Board of Directors is entitled to create one or more compartments, each corresponding to a separate part of the Company's estate.

5.2 The rights of holders of instruments issued in respect of a compartment and the rights of creditors that relate to or have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are limited to the assets of that compartment.

5.3 Subject to clause 6.6. below, the assets of each compartment are exclusively available to satisfy the rights of the holders of instruments issued in respect of that compartment and the rights of creditors that have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of that compartment.

5.4 Notwithstanding the foregoing, if, following the redemption or repayment in full of the instruments issued in respect of a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets in such compartment, the Board of Directors may allocate such assets to another compartment or to the general estate of the company.

5.5 The Board of Directors (or its delegate) shall establish and maintain separate accounting records for each of the compartments of the Company for the purpose of ascertaining the assets affected to each compartment, such accounting records to be conclusive evidence of the assets contained in each compartment in the absence of manifest error.

5.6 Claims which are not incurred in relation to the creation, operation or liquidation of a specific compartment may be paid out of the general estate of the Company or may be apportioned by the Board of Directors between the Company's compartments on a pro rata basis of the assets of those compartments or on such other basis as it may deem more appropriate.

5.7 The liquidation of a compartment may be decided by the Board of Directors.

Chapter II – Share capital

6 Art. 6. Capital.

6.1 The share capital may be represented by class A shares ("Class A Shares") and class B shares ("Class B Shares") (with all Class A Shares and Class B Shares in issuance from time to time being referred to as the "Shares").

6.2 The subscribed share capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (€31,000) divided into thirty one (31) Class A Shares each with a par value of one Euro (€1,000) each, fully paid up (by 100%).

6.3 Shares are freely transferable by any shareholder.

6.4 In addition to the subscribed share capital, the Company's authorized share capital is set at fifty million Euro (€50,000,000) which may be represented by Class A Shares or Class B Shares at the option of the Board of Directors with or without share premium, and such share premium may be allocated to the Class A Shares only, the Class B Shares only or both the Class A Shares and the Class B Shares.

6.5 The Board of Directors is hereby authorised to issue convertible bonds and Shares, the latter exclusively by way of conversion of convertible bond so as to bring the total corporate capital of the Company up to the total authorised corporate capital referred to in Article 6.3 above in whole or in part as the Board of Directors in its discretion may determine, and to accept subscriptions for such convertible bonds and Shares subject to the limits and conditions set out in article 9.

6.6 In addition to the share capital, the Company may have one or several free share premium accounts into which any premium paid on any share shall be allocated to the relevant class of Shares and the balance of which shall be available for distribution to the holders of the relevant shares in relation to a decrease of the share capital, the repurchase of own shares, distribution as dividends, liquidation or any other transaction whatsoever resulting in a reimbursement of share premium or reserve.

7 Art. 7. Form of the shares.

7.1 The shares are in registered form only (actions nominatives).

7.2 A register of the shareholder(s) of the Company (the "Share Register") shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

8 Art. 8. Payment of shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions, which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares, which are not fully paid up.

9 Art. 9. Modification of capital and Preferential subscription rights.

9.1 The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

9.2 Subject to the provisions of the 1915 Law, each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares in return for contributions in cash. Such preferential subscription right shall be proportional to the fraction of the share capital represented by the shares held by the shareholder.

9.3 The preferential subscription rights of shareholders may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders called upon to resolve, in accordance with the conditions prescribed by the 1915 Law for amendments to the Articles, on the increase of the Company's share capital or upon the authorization to increase the Company's share capital.

9.4 Notwithstanding the provisions of article 9.1 above, within the limits of the authorized share capital set out under article 6.4, the Board of Directors is authorized, during a five years period starting from the date of publication of the Articles in the Luxembourg legal gazette without prejudice to any renewals, to increase the issued share capital on one or more occasions within the limits of the authorized share capital. In this respect the Board of Directors is authorized and empowered to:

- limit or cancel the preferential subscription rights of the existing shareholders;
- determine the conditions of any capital increase made within the limits of the authorized capital including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares or following the issue and exercise of bonds, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at issue or subsequently provided) or following the issue of bonds with any rights to subscribe for shares attached, or of any other financial instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares or in any other manner determined by the board of directors;
- set the subscription price with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment; and
- to take any necessary actions to amend article 6.2 of the present Articles in order to record the change of share capital following any increase pursuant to this sub-paragraph 9.4 as well as the corresponding reduction of the remaining authorised capital in clause 6.5. The Board of Directors is empowered to take or authorise the actions required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law. Furthermore the Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company the power of accepting subscriptions and receiving payment for any convertible bonds and Shares to be issued in accordance with Article 6.4 and to implement conversion of any convertible bonds issued by the Company into Shares.

9.5 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law in accordance with article 49-2 ff. of the 1915 Law.

Chapter III - Bonds, Notes and other debt instruments

10 Art. 10. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, convertible bonds, notes or other debt instruments under registered form. Bonds, convertible bonds, notes, certificates or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV - Directors, Board of directors, Independent auditors

11 Art. 11. Board of directors or sole director.

11.1 In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

11.2 In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders acknowledging the existence of more than one shareholder. In these Articles, any reference to the Board of Directors shall be a reference to the Sole Director (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

11.3 A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative in accordance with article 51bis of the 1915 Law who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

11.4 The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders or by the Sole Shareholder. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

11.5 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

12 Art. 12. Meetings of the board of directors.

12.1 The Board of Directors shall elect a chairman (the "Chairman") from among its members. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

12.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

12.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies.

12.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.5 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

12.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed, provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.7 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolutions circulaires). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

12.8 Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

12.9 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

13 Art. 13. General powers of the board of directors.

13.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders or the Sole Shareholder fall within the competence of the Board of Directors.

13.2 The Board of Directors is authorized to transfer, assign and dispose of the assets of the Company in such manner as the Board of Directors deems appropriate.

14 Art. 14. Conflict of interests.

14.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company has an interest in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm, provided that paragraph 14.3 is complied with.

14.2 Any Director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

14.3 In the event that any Director of the Company may have any opposing interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board of Directors such opposing interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

14.4 If there is only one Director, by derogation to paragraph 14.3, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest opposing with that of the Company.

14.5 The provisions of the preceding paragraphs do not apply to decisions of the Board of Directors or of the Sole Director concerning day-to-day operations entered into under normal conditions.

15 Art. 15. Delegation of powers.

15.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board of Directors, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine.

15.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any persons who need not to be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

16 Art. 16. Representation of the company. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of Directors, by the joint signature of two Directors or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by any two Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

17 Art. 17. Independent auditor.

17.1 The accounts of the Company are audited by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises) appointed by the Board of Directors.

17.2 The registered independent auditor(s) is/are appointed for a determined period amongst the auditors registered with the Commission de Surveillance du Secteur Financier.

17.3 The independent auditor(s) is/are re-eligible.

Chapter V - General meeting of shareholders

18 Art. 18. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.

18.1 If there is only one shareholder, that Sole Shareholder shall assume all powers conferred to the general meeting of shareholders and shall take the decision in writing.

18.2 In the event of plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

18.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen (15) days before the meeting. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

18.4 A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

18.5 The shareholders are entitled to vote by correspondence, by means of a form providing the option for a positive or negative vote or for an abstention. For the calculation of the quorum, only the forms received by the Company three (3) days prior to the general meeting of shareholders they relate to shall be taken into account. In the event that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive the three (3) days requirement,

18.6 The shareholders teleconference or are by entitled to participate in the meeting by way of telecommunications allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means of communication must comply with technical features guaranteeing effective participation in the meeting whereof the deliberations are transmitted on a continuous basis.

18.7 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the capital represented.

18.8 The unanimous consent of all the shareholders is required for (i) any amendment to the Articles, (ii) the change of the nationality of the Company and (iii) any increase or reduction of the commitments of its shareholders.

19 Art. 19. Place and Date of the annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the 15th day of the month of May at 11.30 a.m., and for the first time in 2012. If such day is a Saturday, Sunday or a public holiday, the annual general meeting of shareholders will be held on the next following business day.

20 Art. 20. Other general meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of any shareholder.

21 Art. 21. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter VI - Business year, distribution of profits

22 Art. 22. Business year.

22.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2011.

22.2 The Board of Directors shall draw up the balance sheet and the profit and loss account. It shall submit these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the external auditors who shall make a report containing comments on such documents.

23 Art. 23. Distribution of profits.

23.1 Each year at least five per cent (5%) of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

23.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

23.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends on the different share classes in accordance with the terms prescribed by law, the amount distributed to the different share classes being in their absolute discretion.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

24 Art. 24. Dissolution, Liquidation.

24.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders adopted in accordance with the procedure applicable to the amendment of the Articles or by a decision of the Sole Shareholder.

24.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders.

24.3 If no liquidators are appointed by the Sole Shareholder or the general meeting of shareholders, the Directors shall be deemed to be liquidator(s) vis-à-vis third parties.

Chapter VIII - Applicable law

25 Art. 25. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law and the Securitization Law of 22 March 2004.

Subscription and Payment

All the 31,000 (thirty-one thousand) A shares representing the capital have been entirely subscribed by Osiris Trustees Limited on behalf of Argolis Investment Trust, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of thirty-one thousand Euro (€ 31,000) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Articles 26, 26-3-and 26-5 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 4,000.-.

First resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named sole shareholder took the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following have been elected as Directors, their term of office shall expire on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2015:

- a) Alain Delobbe, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Christian Klar, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxembourg,, Grand Duchy of Luxembourg;
- and

c) Michael Zahn, with professional address at 1/2 Royal Exchange Buildings, London, EC3V 3LF, UK.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German, the English version will prevail.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Follows the German translation

Im Jahre zweitausendundzehn, am einundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx, mit dem Amtssitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg (Luxemburg).

ist erschienen:

„Osiris Trustees Limited“, eine Gesellschaft gegründet und existierend unter dem Recht von Jersey mit ihrem Geschäftssitz in JE4 OZE Jersey, St Helier, 13 Castle Street, (Channel Islands) (der Aktionär), handelnd als Treuhänder des „Argolis Investment Trust“, ein Trust nach den Gesetzen Jersey's

vertreten durch Christian Klar, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Privatvollmacht, welche paraphiert „ne varietur“ durch die erschienene Person und dem unterzeichnenden Notar, diesem Dokument beigelegt bleibt, um mit demselben einregistriert zu werden.

Die Erschienene hat in Ausführung ihrer Vertretungsbefugnis den Notar gebeten, die Satzung der Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden:

Kapital I. - Form, Gesellschaftsname, Gesellschaftssitz, Zweck und Dauer

Art. 1. Form, Gesellschaftsname.

1.1 Hierdurch ist gegründet eine Aktiengesellschaft (société anonyme) (die „Gesellschaft“) nach luxemburgischem Recht und insbesondere nach dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, wie ergänzt (das „1915 Gesetz“) und durch die vorliegende Satzung (die „Satzung“). Die Gesellschaft soll den Vorschriften des Verbriefungsgesetzes vom 22. März 2004, wie ergänzt (das „Verbriefungsgesetz“), unterliegen.

1.2. Der Name der Gesellschaft ist „Argolis Investment S.A.“

1.3 Die Gesellschaft kann im Zeitpunkt der Gründung einen Aktionär haben (der „Einzelaktionär“) oder wenn alle ihre Aktien durch eine einzige Person gehalten werden. Tod, Insolvenz, Liquidation oder Bankrott des Einzelaktionärs führen nicht zur Auflösung der Gesellschaft.

Art. 2. Gesellschaftssitz.

2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt (Großherzogtum Luxemburg).

2.2 Der Gesellschaftssitz kann zu jeder anderen Gemeinde im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch Beschluss des Einzelaktionärs der Gesellschaft oder im Falle von mehreren Aktionären durch Beschluss einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, welche sich in der für Satzungsänderungen vorgesehenen Weise beraten.

2.3 Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates kann er jederzeit an einen anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

2.4 Sollten politische, ökonomische oder soziale Umstände außergewöhnlicher Natur die Tätigkeit der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern oder zu behindern drohen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Normalisierung der Verhältnisse in ein anderes Land verlegt werden. Eine solche Maßnahme berührt, auch durch die Sitzverlegung, nicht die luxemburgische Nationalität der Gesellschaft. Der Beschluss zur Sitzverlegung in ein anderes Land wird durch den Verwaltungsrat getroffen.

Art. 3. Gesellschaftszweck.

3.1 Der Zweck der Gesellschaft ist als Verbriefungsgesellschaft für eine oder mehrere Verbriefungstransaktionen nach dem Verbriefungsgesetz zu handeln.

3.2 Die Gesellschaft kann in jede Transaktion eintreten, durch welche sie direkt oder indirekt oder durch eine andere Gesellschaft Risiken im Zusammenhang mit Forderungen oder Vermögensgegenständen, einschließlich Krediten, Forderungen oder Verbindlichkeiten von Drittparteien oder inhärent in allen oder Teilen von durch Dritten ausgeübten Aktivitäten, erwirbt oder übernimmt. Der Erwerb oder die Übernahme solcher Risiken durch die Gesellschaft entweder direkt oder indirekt durch eine andere Gesellschaft wird durch die Ausgabe von Wertpapieren finanziert, deren Wert oder Ertrag von den erworbenen oder übernommenen Risiken abhängt.

3.3 Ohne Beschränkungen der Allgemeinheit der vorhergehenden Klausel, kann die Gesellschaft insbesondere:

(a) jedes Wertpapier, Bonds, commercial paper, Zertifikate, Optionen und Swaps und andere Schuldinstrumente und Schuldverschreibungen oder jedes andere Finanzinstrument (im weitesten Sinn des Wortes), ausgegeben von internationalen Instituten oder Organisationen, Staaten, öffentlichen und privaten Gesellschaften zeichnen oder in irgendeiner anderen angemessenen Form erwerben;

(b) ihre Vermögensgegenstände in solcher Weise verkaufen, übertragen, abtreten, belasten oder anderweitig veräußern für eine Gegenleistung, welche der Verwaltungsrat oder jede für diesen Zweck ernannte Person zu diesem Zeitpunkt genehmigt;

(c) zur Förderung ihres Gesellschaftszwecks alle ihre Vermögensgegenstände, Wertpapiere oder andere Finanzinstrumente verwalten, verwenden oder anderweitig nutzen;

(d) in Derivatetransaktionen und jede vergleichbare Transaktionen eintreten und ausführen (einschließlich, aber nicht limitiert auf Swaps, Futures, Termingeschäfte und Optionen); und

(e) Obligationen, Wandelanleihen, Anleihen oder jede andere Form von Schuldverschreibungen oder Eigenkapitalinstrumenten emittieren, deren Verzinsung oder Wert von den erworbenen oder übernommenen Risiken der Gesellschaft abhängt. Solche Wertpapiere können im Wege der Privatplatzierung oder öffentlichen Emission (ob an einer Wertpapierbörse gelistet oder nicht) emittiert werden, ohne jedoch diese Wertpapiere auf eine Weise zu emittieren, welche eine Lizenz nach Artikel 19 der Verbriefungsgesetzes für die Gesellschaft erfordern würde.

3.4 die Gesellschaft kann jede Maßnahme zur Sicherung ihrer Rechte treffen und jede Transaktionen wie auch immer durchführen, welche direkt oder indirekt verbunden mit oder nützlich für ihren Gesellschaftszweck sind und welche geeignet sind, die Erfüllung oder Entwicklung des Gesellschaftszwecks zu fördern.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Art. 5. Compartments.

5.1 Der Verwaltungsrat ist berechtigt ein oder mehrere Compartments zu schaffen, jedes korrespondierend zu einem separaten Teil des Gesellschaftsvermögens.

5.2 Die Rechte der Eigentümer von aus einem Compartment emittierten Instrumenten und die Rechte von Gläubigern, welche sich beziehen auf oder entstanden sind im Zusammenhang mit der Schaffung, der Fortführung oder der Liquidation eines Compartments sind begrenzt auf die Vermögensgegenstände dieses Compartments.

5.3 In Abhängigkeit von Artikel 6.6, die Vermögensgegenstände jedes Compartments sind exklusiv verfügbar, um die Rechte der Eigentümer der im Zusammenhang mit diesem Compartment emittierten Instrumente und die Rechte von Gläubigern, welche sich beziehen auf oder entstanden sind im Zusammenhang mit der Schaffung, der Fortführung oder der Liquidation dieses Compartments, zu erfüllen.

5.4 Unabhängig vom Vorherstehenden, falls, nach der vollständigen Einlösung oder Rückzahlung der Instrumente, welche im Zusammenhang mit einem Compartment emittiert wurden und der vollständigen Erfüllung und Beendigung aller Verbindlichkeiten der Gesellschaft gegenüber Gläubigern, deren Ansprüche im Zusammenhang mit der Schaffung, der Fortführung oder der Liquidation dieses Compartments entstanden sind, Vermögensgegenstände in einem solchen Compartment verbleiben, kann der Verwaltungsrat solche Vermögensgegenstände einem anderen Compartment oder dem allgemeinen Vermögen der Gesellschaft zuordnen.

5.5 Der Verwaltungsrat (oder seine Vertreter) sollen separate Rechnungslegungsunterlagen für jedes Compartment der Gesellschaft mit dem Zweck erstellen und führen, einwandfrei die jedem Compartment zugeordneten Vermögensgegenstände festzustellen, solche Rechnungslegungsunterlagen sollen, abgesehen von offensichtlichen Fehlern, der endgültige Beweis der in jedem Compartment enthaltenen Vermögensgegenstände sein,.

5.6 Forderungen, welche nicht im Zusammenhang mit der Schaffung, der Fortführung oder der Liquidation eines bestimmten Compartments entstanden sind, können aus dem allgemeinen Vermögen der Gesellschaft gezahlt werden oder können durch den Verwaltungsrat zwischen den Compartments der Gesellschaft auf einer pro rata Basis auf die Vermögensgegenstände jener Compartments oder auf solche andere Basis wie es angemessen erscheint, verteilt werden.

5.7 Die Liquidation eines Compartments kann durch den Verwaltungsrat entschieden werden.

II. - Aktienkapital

Art. 6. Aktienkapital.

6.1 Das Aktienkapital kann in zwei Aktienklassen, namentlich in Aktien der Klasse «A» und Aktien der Klasse «B» aufgeteilt werden (mit allen Klasse A Aktien und Klasse B Aktien von Zeit zu Zeit in Emission als die Aktien bezeichnet).

6.2 Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft ist auf einunddreißigtausend Euro (€31.000) festgesetzt, geteilt in einunddreißig (31) Klasse A Aktien mit einem Nominalwert von 1.000 Euro (€1,000) jede, voll eingezahlt (100%).

6.3 Die Aktien sind frei übertragbar durch jeden Aktionär.

6.4 Zusätzlich zum gezeichneten Aktienkapital, wird das autorisierte Kapital der Gesellschaft auf fünfzig Millionen Euro (€50.000.000) festgesetzt, welches durch Klasse A Aktien und Klasse B Aktien nach Wahl des Verwaltungsrates mit oder ohne Aufgeld dargestellt werden kann, und ein derartiges Aufgeld kann einzig den Klasse A Aktien, einzig den Klasse B Aktien oder beiden Aktienklassen zugeordnet werden.

6.5 Der Verwaltungsrat ist hierdurch autorisiert, Wandelanleihen und Aktien zu emittieren, letztere einzig durch Wandlung der Wandelanleihen in einer Weise um das gesamte Aktienkapital der Gesellschaft, ganz oder zum Teil wie der Verwaltungsrat in seinem Ermessen bestimmen kann, bis auf das autorisierte Aktienkapital nach Artikel 6.3 zu bringen, und Zeichnung für derartige Wandelanleihen und Aktien gemäß der Limits und Konditionen nach Artikel 9 zu akzeptieren.

6.6 Zusätzlich zum Aktienkapital kann die Gesellschaft ein oder mehrere Aufgeldrücklagen bilden, in welches auf jede Aktie gezahltes Aufgeld, der relevanten Aktienklasse zugeordnet werden soll und deren Gesamtwert für Ausschüttungen an die Eigentümer der relevanten Aktien im Zusammenhang mit einer Kapitalherabsetzung, dem Rückkauf eigener Aktien, Ausschüttungen als Dividende, Liquidation oder jede andere Transaktion wie auch immer resultierend in der Rückzahlung des Aufgeldes oder der Rücklage, zur Verfügung stehen soll.

Art. 7. Aktienform.

7.1 Die Aktien sind Namensaktien.

7.2 Es wird am Sitz der Gesellschaft ein Register (das „Aktienregister“) geführt, in welches jeder Aktionär Einsicht nehmen kann. Ein derartiges Aktienregister soll den Namen von jedem Aktionär aufführen, seinen Sitz oder sein gewähltes Domizil, die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien, der auf jede diese Aktien eingezahlte Betrag und die Übertragung von Aktien und das Datum solchen Übertrags. Das Eigentum der Aktien wird durch den Eintrag in das Aktienregister festgehalten.

Art. 8. Zahlung von Aktien. Zahlungen auf im Zeitpunkt der Zeichnung nicht vollständig eingezahlte Aktien können zu einer Zeit und zu Konditionen, welche der Verwaltungsrat von Zeit zu Zeit festlegt, erbracht werden. Jeder auf nicht vollständig eingezahlte Aktien eingeforderter Betrag soll allen nicht vollständig eingezahlten ausstehenden Aktien gleichmäßig belastet werden.

Art. 9. Änderung des Aktienkapitals und Vorrangige Bezugsrechte.

9.1 Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden durch Beschluss der Aktionäre, sofern dieser durchgeführt wird auf eine Weise, welche den rechtlichen Anforderungen für die Änderung der Satzung entspricht..

9.2 Gemäß den Bestimmungen des 1915 Gesetzes, soll jeder Aktionär vorrangige Bezugsrechte im Falle der Ausgabe von neuen Aktien gegen Barmittel haben. Solche vorrangigen Bezugsrechte sollen proportional zum Anteil am Aktienkapital präsentiert durch die vom Aktionär gehaltenen Aktien sein.

9.3 Das vorrangige Bezugsrecht von Aktionären kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, einberufen um, in Übereinstimmung mit den Bestimmungen des 1915 Gesetzes für Satzungsänderungen, die Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft oder die Autorisierung der Erhöhung des Aktienkapitals der Gesellschaft zu beschließen, begrenzt oder annulliert werden.

9.4 Unabhängig von den Bestimmungen des Artikel 9.1, in den Grenzen des autorisierten Aktienkapitals nach Artikel 6.4, ist der Verwaltungsrat autorisiert, innerhalb einer 5 jährigen Periode, beginnend mit dem Datum der Veröffentlichung der Satzung im Luxemburger Amtsblatt, ohne Beschränkung durch jedwede Erneuerung, das gezeichnete Aktienkapital in den Grenzen des autorisierten Aktienkapitals an einer oder mehreren Gelegenheiten zu erhöhen. Diesbezüglich ist der Verwaltungsrat autorisiert und ermächtigt:

- vorrangige Bezugsrechte von existierenden Aktionären zu begrenzen oder zu annullieren;
- die Konditionen jeder Kapitalerhöhung, durchgeführt in den Grenzen des autorisierten Kapitals, festzulegen, einschließlich Einbringung von Barmitteln oder Sachwerten, durch Inkorporierung von Rücklagen, Aufgeldern oder Gewinnvorträgen, mit oder ohne Ausgabe von neuen Aktien oder im Anschluss an die Ausgabe und Ausübung von Anleihen, wandelbar in oder rückzahlbar durch oder tauschbar in Aktien (ob in den Konditionen im Ausgabezeitpunkt vorgesehen oder später vorgesehen) oder im Anschluss an die Ausgabe von Anleihen mit jedmöglichem Recht Aktien zu zeichnen, oder durch jedes andere Finanzinstrument, welches ein Anspruch auf oder ein Recht zur Zeichnung von Aktien trägt oder in jeder ändern von dem Verwaltungsrat bestimmten Weise;
- den Ausgabepreis mit oder ohne Aufgeld festzulegen, das Datum, von welchem beginnend die Aktien oder anderen Finanzinstrumente wirtschaftliche Rechte haben, festzulegen und, falls zutreffend, die Dauer, Amortisation, andere Rechte (einschließlich vorzeitiger Rückzahlung), Zinssatz, Umtauschverhältnis und Tauschverhältnis der vorstehenden Finanzinstrumente sowie alle anderen Konditionen und Bestimmungen solcher Finanzinstrumente einschließlich ihrer Zeichnung, Ausgabe und Zahlung festzulegen; und
- alle notwendigen Handlungen vorzunehmen, um Artikel 6.2 der vorliegenden Satzung abzuändern, um die Veränderung des Aktienkapitals nach einer Kapitalerhöhung gemäß Artikel 9.4 zu dokumentieren sowie die entsprechende Reduzierung des verbleibenden autorisierten Kapitals in Artikel 6.5. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, die erforderlichen Maßnahmen für die Ausführung und Veröffentlichung solcher Änderungen in Übereinstimmung mit dem Gesetz vorzunehmen oder zu autorisieren. Darüber hinaus ist der Verwaltungsrat befugt, die Akzeptanz von Zeichnungen und die Entgegennahme von Zahlungen für alle emittierten Wandelanleihen oder Aktien im Einklang mit Artikel 6.4 sowie die Umwandlung von jeglichen von der Gesellschaft emittierten Wandelanleihen in Aktien an jedes ordnungsgemäß bevollmächtigte Verwaltungsratsmitglied zu delegieren.

9.5 Die Gesellschaft kann ihre eigenen Aktien in den vom 1915 Gesetz in Übereinstimmung mit Art 49-2 ff festgelegten Grenzen zurückkaufen.

Kapitel III. - Bonds, Anleihen und andere Schuldinstrumente

Art. 10. Namens- oder Inhaberform. Die Gesellschaft kann Anleihen, Wandelanleihen, Schuldverschreibungen oder andere Schuldinstrumente in registrierter Form ausgeben. Anleihen,

Wandelanleihen, Schuldverschreibungen, Zertifikate und andere Schuldinstrumente in registrierter Form können nicht in Inhaberpapiere getauscht oder umgewandelt werden.

Kapital IV. - Verwaltungsrat, Geschäftsführung, Unabhängiger Wirtschaftsprüfer

Art. 11. Verwaltungsrat oder einzelner Verwaltungsrat.

11.1 Im Falle von mehreren Aktionären muss die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat bestehend aus mindestens 3 Mitgliedern, welche nicht Aktionäre sein müssen, verwaltet werden.

11.2 Sofern die Gesellschaft durch einen Einzelaktionär gegründet wurde oder, im Rahmen einer Generalversammlung der Aktionäre, festgestellt wird, dass alle Aktien der Gesellschaft durch einen einzigen Aktionär gehalten werden, kann die Gesellschaft durch einen einzigen Verwaltungsrat verwaltet werden. Dies gilt bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre, in welcher die Existenz von mehr als einem Aktionär festgestellt wird. In dieser Satzung soll jeder Bezug auf den Verwaltungsrat eine Referenz auf den einzigen Verwaltungsrat sein (im Fall das die Gesellschaft nur einen Verwaltungsrat hat) solange die Gesellschaft nur einen Aktionär hat.

11.3 Eine Gesellschaft kann Mitglied im Verwaltungsrat sein oder kann der einzige Verwaltungsrat der Gesellschaft sein. In diesem Fall muss diese Gesellschaft einen ständigen Vertreter bestimmen in Übereinstimmung mit Artikel 51bis des 1915 Gesetzes, welcher diese Funktion im Namen und für die Gesellschaft ausführen soll. Die Gesellschaft kann den ständigen Vertreter nur abberufen, wenn gleichzeitig ein Nachfolger ernannt wird.

11.4 Die Verwaltungsräte oder der einzige Verwaltungsrat werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für einen Zeitraum von nicht mehr als sechs (6) Jahren ernannt. Wiederwahl von Verwaltungsratsmitgliedern ist zulässig. Die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär kann die Verwaltungsratsmitglieder jederzeit abberufen. Sie verbleiben in ihrer Funktion bis ihre Nachfolger ernannt sind. Falls ein Verwaltungsrat ohne Angabe der Dauer seines Mandats ernannt wird, gilt eine Ernennung von 6 Jahren vom Datum seiner Wahl.

11.5 Wird die Position eines Verwaltungsratsmitglieds frei durch Tod, Ruhestand oder andere Gründe, so sind die verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder berechtigt, sich zu treffen und, durch Mehrheitsbeschluss, die freie Stelle vorübergehend bis zur nächsten Generalversammlung der Aktionäre zu besetzen, welche diese Wahl dann genehmigen muss.

Art. 12. Sitzungen des Verwaltungsrates.

12.1 Der Verwaltungsrat soll aus seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden (der „Vorsitzende“) wählen. Falls der Vorsitzende nicht in der Lage ist anwesend zu sein, wird er durch ein Verwaltungsratsmitglied vertreten, welches für diesen Zweck unter den in der Sitzung anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern gewählt wird.

12.2 Sitzungen des Verwaltungsrates werden durch den Vorsitzenden oder jedes Verwaltungsratsmitglied einberufen. Sofern alle Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten sind, können sie alle Einladungsformalitäten aufheben.

12.3 Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit der Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

12.4 Jedes Verwaltungsratsmitglied kann sich in der Sitzung des Verwaltungsrates mittels einer schriftlichen Vollmacht durch ein anderes Mitglied vertreten lassen. Ein Verwaltungsratsmitglied kann auch ein anderes Verwaltungsratsmitglied ernennen, ihn per Telefon zu vertreten. Dies ist nachfolgend schriftlich zu bestätigen.

12.5 Alle Beschlüsse des Verwaltungsrates erfordern einfache Stimmenmehrheit. Im Falle von Stimmgleichheit hat der Vorsitzende ein Zweitstimmrecht.

12.6 Die Teilnahme an Verwaltungsratssitzungen durch Videokonferenz oder Konferenzschaltungen ist erlaubt, vorausgesetzt eine gegenseitige Verständigung aller Teilnehmer ist gewährleistet. Die Teilnahme an einer Sitzung im vorbezeichneten Sinne steht der physischen Teilnahme an einer solchen Sitzung gleich und eine Stimmenabgabe per Videokonferenz oder durch Telefon ist autorisiert.

12.7 Beschlüsse des Verwaltungsrates können auch einstimmig schriftlich durch Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder gefasst werden. Die Beschlussfassung kann in einem oder mehreren separaten, durch Fax oder e-mail gesandten, Dokumenten erfolgen. Schriftliche und von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnete Beschlüsse stehen Beschlüssen auf Verwaltungsratssitzungen gleich. Das Datum der Beschlussfassung soll das Datum der letzten Unterschrift sein.

12.8 Solche Beschlüsse können von jedem Verwaltungsratsmitglied schriftlich, durch Telefax, e-mail oder durch Telefon gefasst werden. Eine solche telefonische Billigung muss nachfolgend schriftlich bestätigt werden.

12.9 Über die Verhandlungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates werden Protokolle geführt, welche von allen anwesenden Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden. Auszüge sollen durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder durch 2 Mitglieder des Verwaltungsrates bestätigt werden.

Art. 13. Befugnisse des Verwaltungsrates.

13.1 Der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen, welche nicht durch das Gesetz oder durch diese Satzung ausdrücklich der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten sind.

13.2 Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die Vermögensgegenstände der Gesellschaft auf solche Weise zu übertragen, abzutreten oder zu verfügen wie es dem Verwaltungsrat angemessen erscheint.

Art. 14. Interessenkonflikte.

14.1 Kein Vertrag oder keine Transaktion zwischen der Gesellschaft und jeder anderen Gesellschaft oder Firma soll durch den Umstand berührt sein oder ungültig sein, dass ein oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ein Interesse in der anderen Gesellschaft haben oder ein Verwaltungsrat Mitglied des Verwaltungsrates, leitender Ange-

steller oder Angestellter einer solchen anderen Gesellschaft oder Firma ist, vorausgesetzt die Bestimmungen des Artikel 14.3 wurde eingehalten.

14.2 Jedes Verwaltungsratsmitglied oder leitende Angestellte, welcher Verwaltungsrat, leitender Angestellter oder Angestellter einer anderen Gesellschaft oder Firma ist, mit welcher die Gesellschaft Verträge oder anderweitig in Geschäftsbeziehung tritt, soll nicht, einzig durch die Verbindung mit der anderen Gesellschaft oder Firma, verhindert sein, hinsichtlich solcher Verträge oder Geschäftsbeziehung an Sitzungen teilzunehmen, abzustimmen und für die Gesellschaft zu handeln.

14.3 Sofern ein Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft ein entgegenlaufendes Interesse in einer Transaktion der Gesellschaft hat, soll das betreffende Verwaltungsratsmitglied diesen Umstand dem Verwaltungsrat offenlegen und an der Beratung und Abstimmung solcher Transaktion nicht teilnehmen. Die betreffende Transaktion und das Interesse des Verwaltungsratsmitglieds in dieser sollen in der folgenden Generalversammlung der Aktionäre der Gesellschaft berichtet werden.

14.4 Sofern die Gesellschaft nur einen einzigen Verwaltungsrat hat, soll, abweichend von 14.3., das Protokoll nur die Transaktionen zwischen der Gesellschaft und dem einzigen Verwaltungsrat mit einem der Gesellschaft entgegenlaufenden Interesse, erwähnen.

14.5 Die vorhergehenden Bestimmungen gelten nicht für Beschlüsse des Verwaltungsrates oder des einzigen Verwaltungsrats im Tagesgeschäft, welche unter normalen Konditionen abgeschlossen wurden.

Art. 15. Übertragung der Vertretungsmacht.

15.1 Der Verwaltungsrat kann die laufende Geschäftsführung der Gesellschaft sowie die diesbezügliche Vertretung Dritten gegenüber an jedes Mitglied oder Mitglieder der Verwaltungsrats, leitende Angestellte, oder Angestellte, welche nicht Aktionäre der Gesellschaft sein müssen übertragen; deren Ernennung, Abberufung, Befugnisse und Zeichnungsbeziehung werden durch den Verwaltungsrat geregelt.

15.2 Ferner kann der Verwaltungsrat alle Vertretungsmacht oder einzelne Aufgaben an jedwede Personen, welche nicht Verwaltungsratsmitglieder sein müssen, übertragen, alle leitenden Angestellten und Mitarbeiter ernennen und entlassen und deren Vergütung festlegen.

Art. 16. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber dritten Parteien wird die Gesellschaft im Falle eines einzigen Verwaltungsratsmitglieds durch dessen Unterschrift gebunden und bei einer Mehrzahl von Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsame Unterschrift von 2 Verwaltungsratsmitgliedern oder durch Unterschrift jeder Person, an welche Vertretungsmacht durch den Verwaltungsrat übertragen wurde, innerhalb ihrer Vertretungsmacht..

Art. 17. Unabhängiger Wirtschaftsprüfer.

17.1 Die Gesellschaft unterliegt der Überwachung durch einen oder mehrere, vom Verwaltungsrat ernannten, externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer.

17.2 Der unabhängige Wirtschaftsprüfer ist für einen bestimmten Zeitraum aus den bei der Commission de Surveillance du Secteur Financier registrierten Wirtschaftsprüfern auszuwählen.

17.3 Eine Wiederwahl der externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfer ist zulässig.

V. - Generalversammlung der Aktionäre

Art. 18. Rechte des Einzelaktionärs / Generalversammlung der Aktionäre.

18.1 Sofern die Gesellschaft nur einen Aktionär hat, soll der Einzelaktionär alle Rechte der Generalversammlung haben und soll Beschlüsse schriftlich fassen.

18.2 Bei mehreren Aktionären soll die Generalversammlung der Aktionäre alle Aktionäre der Gesellschaft präsentieren. Die Generalversammlung soll alle Rechte, im weitesten Sinne, haben, um die Tätigkeiten der Gesellschaft auszuführen oder zu bestätigen.

18.3 Die Einberufung der Generalversammlung der Aktionäre erfolgt durch eingeschriebenen Brief an die Adresse der Aktionäre mindestens fünfzehn (15) Tage vor der Generalversammlung. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten, und bestätigen sie über die Tagesordnung der Generalversammlung informiert zu sein, so können sie auf die Einhaltung der förmlichen Einberufung verzichten.

18.4 Jeder Aktionär ist berechtigt, sich in der Generalversammlung der Aktionäre vertreten zu lassen. Er kann sich aufgrund schriftlicher Vollmacht (oder durch Telefax, e-mail oder vergleichbare Kommunikationsmittel) durch einen Dritten vertreten lassen, welcher nicht Aktionär zu sein braucht und berechtigt ist, in der Generalversammlung abzustimmen.

18.5 Aktionäre sind berechtigt schriftlich abzustimmen, durch einen Vordruck mit den Möglichkeiten einer positiven Stimmabgabe, einer abschlägigen Stimmabgabe oder Enthaltung. Für die Berechnung des Quorums zählen nur die von der Gesellschaft drei (3) Tage vor der Generalversammlung erhaltenen Vordrucke. Sind alle Aktionäre in einer Generalversammlung der Aktionäre anwesend oder vertreten, und bestätigen sie über die Tagesordnung der Generalversammlung informiert zu sein, so können sie auf die Einhaltung der drei (3) Tagesfrist verzichten.

18.6 Die Teilnahme an der Generalversammlung durch Konferenzschaltungen oder andere Kommunikationsmittel, welche eine Identifizierung erlauben, ist möglich, und Aktionäre gelten als anwesend für Zwecke des Quorums und der

Stimmmehrheit, vorausgesetzt eine gegenseitige Verständigung aller Teilnehmer ist gewährleistet. Die Kommunikationsmittel müssen den technischen Standards entsprechen, welche eine effektive Teilnahme an der Generalversammlung garantieren, so dass die Beratung fortlaufend übermittelt wird.

18.7 Sofern nicht anders vorgesehen durch Gesetz oder diese Satzung, bedürfen alle Beschlüsse der Generalversammlung der Aktionäre der einfachen Mehrheit der abgegeben Stimmen, unabhängig vom Anteil des dadurch präsentierten Aktienkapitals.

18.8 Einstimmige Beschlüsse der Aktionäre sind erforderlich für (i) Satzungsänderungen, (ii) Änderung der Nationalität der Gesellschaft und (iii) jede Erhöhung oder Verringerung der Einstandspflicht der Aktionäre.

Art. 19. Ort und Zeitpunkt der ordentlichen Generalversammlung. Die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre findet an einem in der Einladung bestimmten Ort innerhalb Luxemburgs statt, jeweils am 15 Mai eines jeden Jahres um 11.30 Uhr und erstmalig in 2012 oder, wenn dieser Tag auf einen Tag fällt, der in Luxemburg nicht Bankarbeitstag ist, am nächsten darauf folgenden Bankarbeitstag in Luxemburg statt.

Art. 20. Einberufung der Generalversammlung. Die Generalversammlung der Aktionäre kann durch jedes Verwaltungsratsmitglied einberufen werden. Sie muss einberufen werden, wenn ein Aktionär dies verlangt.

Art. 21. Stimmrechte. Jede Aktie gewährt eine Stimme.

VI. - Rechnungslegung

Art. 22. Geschäftsjahr.

22.1 Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres, mit Ausnahme für das erste Wirtschaftsjahr, welches mit dem Tag der Gründung beginnt und am 31. Dezember 2011 endet.

22.2 Der Verwaltungsrat stellt eine Bilanz sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung auf. Mindestens einen Monat vor der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre legt der Verwaltungsrat die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung mit einem Bericht über die Geschäftstätigkeit der Gesellschaft den externen und unabhängigen Wirtschaftsprüfern vor, die ihrerseits der Generalversammlung der Aktionäre Bericht erstatten.

Art. 23. Ausschüttung von Gewinnen.

23.1 Jedes Jahr sind mindestens fünf Prozent (5%) des Gewinns in die Rechtsrücklage einzustellen. Diese Einstellung ist nicht mehr zwingend, wenn die Rücklage mindestens 10% des Aktienkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

23.2 Nach Einstellung in die Rechtsrücklage beschließt die Generalversammlung die Ergebnisverwendung und Ausschüttung von Gewinnen.

23.3 Der Verwaltungsrat kann die Zahlung von Zwischendividenden in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften beschließen, wobei es im Ermessen des Verwaltungsrates steht über die Höhe der Dividende für die verschiedenen Aktienklassen zu entscheiden .

VII. - Auflösung der Gesellschaft

Art. 24. Auflösung, Liquidation.

24.1 Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder durch Beschluss des Einzelaktionärs aufgelöst werden. Der Beschluss muss den Vorschriften zur Satzungsänderung entsprechen.

24.2 Wird die Gesellschaft aufgelöst, so wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär ernennt die Liquidatoren.

24.3 Falls kein Liquidator ernannt wird durch den Einzelaktionär oder die Generalversammlung gelten die Verwaltungsräte gegenüber dritten Parteien als Liquidatoren.

VIII. - Schlussbestimmungen

Art. 25. Anwendbares Recht. Für sämtliche Punkte, welche durch diese Satzung nicht geregelt sind, gelten die luxemburgischen gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere das 1915 Gesetz und das Verbriefungsgesetz.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Sämtliche einunddreißig (31) Klasse A Aktien wurden durch Osiris Trustees Limited im Namen und für Rechnung von Argolis Investment Trust gezeichnet und vollständig in bar einbezahlt, daher stehen der Gesellschaft einunddreißigttausend Euro (EUR 31.000) zur freien Verfügung. Der Nachweis der obigen Einzahlungen wurde dem unterzeichneten Notar übergeben.

Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26, 26-3 und 26-5 des 1915 Gesetzes erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die Gründungskosten der Gesellschaft, die von der Gesellschaft getragen werden, werden auf einen Betrag von EUR 4.000.-geschätzt.

Beschlüsse des Einzelaktionärs

Sodann hat der erschienene Einzelaktionär folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.
2. Die nachfolgenden Personen sind zu Verwaltungsräten gewählt, ihr Mandat endet mit der im Jahr 2015 zu haltenden ordentlichen:
 - a) Alain Delobbe, mit beruflicher Anschrift 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxemburg;
 - b) Christian Klar, mit beruflicher Anschrift 19, rue de Bitbourg, L -1273 Luxemburg; und
 - c) Michael Zahn, mit beruflicher Anschrift 1/2 Royal Exchange Buildings, London, EC3V 3LF, UK.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, bestätigt hiermit, dass, auf Anfrage der ersten oben genannten Personen, dieses notarielle Dokument in englischer Sprache geschrieben ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; auf Nachfrage der angesprochenen Personen, dass im Fall einer Divergenz von den englischen und dem deutschen Text die englische Version die entscheidende ist.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die erschienene Person mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. KLAR und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59702. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG – Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 10. Januar 2011.

Référence de publication: 2011004859/683.

(110004878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Beluga Shipco GP Holdco I, Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 1.250,01.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.549.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé le 23 décembre 2010

En date du 23 décembre 2010, Beluga Shipco GP et Beluga Shipco GP JVCO I (les Associés) ont pris les résolutions suivantes:

1. Les Associés ont décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de mille deux cent cinquante euros et un centime d'euro (EUR 1.250,01) à mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) par l'annulation d'une (1) part de commanditaire ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) détenue par Beluga Shipco GP JVCO I;

2. Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de mille deux cent cinquante euros (EUR 1.250) à mille deux cent cinquante euros et un centime d'euro (EUR 1.250,01) par l'émission de une (1) part de commanditaire ayant une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) souscrite et libérée intégralement par Beluga Shipco GP JVCO I par un apport en nature composé (a) des parts qu'elle détient dans Beluga Shipping GmbH & Co. KG MS «Beluga Fairy» et (b) des parts sociales qu'elle détient dans Beluga Fairy Beteiligungs GmbH, un montant de un centime d'euro (EUR 0,01) étant affecté au compte de capital social de la Société et le montant excédant un centime d'euro (EUR 0,01) étant affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beluga Shipco GP Holdco I

Un mandataire

Référence de publication: 2011021636/27.

(110025910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Summer Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.500.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 148.002.

En date du 31 août 2010, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Carlyle MENA Partners, L.P., avec siège social 87, Mary Street, bâtiment Walker House, KYI-9002 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé 248 328 parts sociales à Carlyle Medical Park Hospital Group Coinvestment I, L.P., avec siège social au 87, Mary Street, Walker House, KYI-9002 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, qui les acquiert.

- l'associé Carlyle MENA Co-Investment, L.P., avec siège social 87, Mary Street, bâtiment Walker House, KYI-9002 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé 13 070 parts sociales à Carlyle Medical Park Hospital Group Coinvestment I, L.P., précité, qui les acquiert.

En conséquence, les associés de la société sont les suivants :

- Carlyle MENA Partners, L.P., précité, détient 1 176 672 parts sociales

- Carlyle MENA Co-Investment, L.P., précité, détient 61 930 parts sociales

- Carlyle Medical Park Hospital Group Coinvestment I, L.P., précité, détient 261 398 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021274/22.

(110025798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

LDM Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.976.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

LDM PARTICIPATIONS, une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 138563, ici représentée par Me Sabrina MEKHANE, avocate, demeurant à L-2330 Luxembourg, boulevard de la Pétrusse, 128, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 décembre 2010 à Luxembourg.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination LDM LUX 2 S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière, ainsi que

l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Dans l'exercice de toutes ses activités, la société pourra également établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à DEUX MILLIONS NEUF CENT VINGT TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS ET QUATRE VINGT ONZE CENTS (2.923.582 ,91.- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT NEUF MILLE DEUX CENT TRENTE CINQ EUROS VIRGULE HUIT DEUX NEUF UN CENTS (29.235,8291.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixer la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique ou de chacun des gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante, LDM PARTICIPATIONS, prénommée, ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, celle-ci a déclaré souscrire aux CENT (100) parts sociales et les libérer intégralement par apport en nature («l'Apport»)

- d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de Monsieur Christophe SAUVAN, administrateur de sociétés, né le 23 septembre 1961 à Annecy (France), demeurant à F-13880 Velaux, Bastide du Gendarme pour un montant de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS ET QUARANTE SIX CENTS (EUR 1.461.791,46-)

- d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible qu'elle détient à l'encontre de Monsieur Michel PROUST, administrateur de sociétés, né le 31 juillet 1957 à Souk Ahras (Algérie), demeurant Bastide de la Groule, Le Vallon D 57, pour un montant de UN MILLION QUATRE CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS ET QUARANTE CINQ CENTS EUROS (EUR 1.461.791,45-),

En conséquence l'Apport est évalué à un montant total de DEUX MILLIONS NEUF CENT VINGT TROIS MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT DEUX EUROS ET QUATRE VINGT ONZE CENTS (2.923.582 ,91.-EUR).

La preuve par le souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

La société anonyme LDM PARTICIPATIONS déclare que l'Apport est libre de tout gage, privilège ou charge, le cas échéant, et qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données pour effectuer toute notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ trois mille euros (3.000EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée comme gérant de la Société pour une durée indéterminée:

- La société anonyme LDM PARTICIPATIONS, précitée.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante connue du notaire par ses noms, prénom usuels, état et demeure, ladite comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. MEKHANE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59754. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2010.

Référence de publication: 2011005109/181.

(11005493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

CHRIPIA INVEST S.A. Soparfi, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.007.

Je soussigné, Joseph Delrée, gérant de la société INNOVATRUST SARL, Expert Comptable, agissant en tant que domiciliaire de la société CHRIPIA INVEST SA Soparfi enregistré au RCS sous le numéro B 96007, sise au 2A/46 route d'Eselborn à L-9706 Clervaux, dénonce par la présente le siège de la société et ce avec effet immédiat.

Clervaux, le 8 février 2011.

Innovatrust Sarl

Joseph Delrée

Expert Comptable / Gérant

Référence de publication: 2011020676/13.

(110024764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

CVI GVF Luxembourg Thirteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 130.758.

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée sous seing privé en date du 29 décembre 2010 que:

Les associés de la Société, CVI GVF (Lux) Master S.à r.l. et MCS ET ASSOCIES S.A. ont cédé toutes leurs parts sociales à FIRSTCITY INTERNATIONAL CORPORATION, une société constituée sous le droit du Texas, ayant son siège social à 6400 Imperial Drive, Waco, Texas, Etats-Unis d'Amérique, et enregistrée auprès du Secretary of State of Texas sous le numéro 01426267-00.

Il en résulte que les 12.500 parts sociales de la Société sont dès lors détenues par FIRSTCITY INTERNATIONAL CORPORATION.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 28 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011020680/20.

(110024258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

ABC Estate Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 122.584.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire

L'Assemblée a décidée:

L'Assemblée a décidée de démissionner comme gérant à partir du 15 Janvier 2011:

Odyssey Evolution Broker sa ,Registered 708140 au R gistro Publico avec si ge RICARDO ARIAS STREET ,ADVANCED TOWERS PANAMA CITY Code postal PN – CINTER PANAMA REPUBLIC

L'Assemblée a décidée de nommer comme g rants   partir du 15 Janvier 2011:

Monsieur Willy ROUAN , commer ant , n  le 18 F vrier 1966   Merelbeke r sident   9820 Merelbeke (B) Sint-Annastraat 50 C

Monsieur Adelin VANHOUDT , commer ant , n  le 11 septembre 1945   Heusden (B) R sident   Havenstraat 33 3350 Heusden-Zolder (B)

Monsieur Eric STUER , comptable , n    Temse (B) le 2 Juillet 1968 r ident   9140 Temse (B) Schoenstraat 96

Fait   Luxembourg, le 15 Janvier 2011.

Mr Willy Rouan

Mandat 

R f rence de publication: 2011020836/21.

(110025011) D pos  au registre de commerce et des soci t s de Luxembourg, le 10 f vrier 2011.

OB Partnership GP S.  r.l., Soci t    responsabilit  limit e unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Si ge social: L-1645 Luxembourg, 14, Mont e du Grund.

R.C.S. Luxembourg B 153.283.

EXTRAIT

Il r sulte du proc s-verbal de l'Assemblée G n rale Extraordinaire des actionnaires en date du 31 janvier 2011, que:

- L'Assemblée G n rale prend acte du transfert du si ge social de la Soci t  de l'ancienne adresse 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg   la nouvelle adresse 14, Mont e du Grund, L-1645 Luxembourg.

- L'Assemblée G n rale prend acte de la d mission de sa fonction de g rant M. Sylvain Kirsch

- L'Assemblée G n rale prend acte de la nomination de sa fonction de g rant de M. Paul B.W.L. Lamberts, 169, rue des Romains, L-8041 Bertrange

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011021188/19.

(110025579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Lux-thermic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 23, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 152.275.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

a) Monsieur José CACHADA PEREIRA, technicien dessinateur, demeurant à L-5969 Itzig, 47, rue de la Libération,

b) Monsieur Cyrille DEROUAZ, ingénieur, demeurant à F57100 Thionville, 40, Boucles des Semailles,

représenté par Monsieur José CACHADA PEREIRA, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 20 décembre 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci;

c) Monsieur Vitor RAGONE, technicien sanitaire et chauffage surface, demeurant à L-2524 Howald, 19, rue Auguste Scholer,

Lesquels comparants ont déclaré et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Monsieur Cyrille DEROUAZ et Monsieur José CACHADA PEREIRA, prénommés, sont les associés de la société à responsabilité limitée "Lux-thermic S.à r.l.", avec siège social à L1520 Luxembourg, 23, rue Adolphe Fischer, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 mars 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 982 du 10 mai 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 152.275, au capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,00) chacune.

2. Monsieur José CACHADA PEREIRA, prénommé, déclare céder et transporter par les présentes à Monsieur Vitor RAGONE, prénommé, ici présent et ce acceptant, vingt-cinq (25) parts sociales de la société à responsabilité limitée "Lux-thermic S.à r.l.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le trois cent quatre-vingt-treize euros (EUR 393,00), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

3. Monsieur Cyrille DEROUAZ, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, déclare céder et transporter par les présentes à

Monsieur Vitor RAGONE, prénommé, ici présent et ce acceptant, soixante-quinze (75) parts sociales de la société à responsabilité limitée "Lux-thermic S.à r.l.", prénommée.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de mille cent soixante-dix-neuf euros et quarante cents (EUR 1.179,40), que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire avant la signature du présent acte, ce dont bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est propriétaire à compter de ce jour des parts lui cédées et il a droit aux revenus et bénéfices dont ces parts sont productives à partir de ce jour.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Monsieur Vitor RAGONE, prénommé, est dès lors l'associé unique de la société après les cessions de parts qui précèdent.

4. Monsieur Cyrille DEROUAZ, prénommé, représenté comme indiqué ci-avant, agissant en sa qualité de gérant de la société, déclare accepter la cession de parts qui précède au nom de la société, conformément à l'article 190 de la loi du 18 septembre 1933 concernant les sociétés à responsabilité limitée, respectivement à l'article 1690 du Code civil.

5. Ensuite, Monsieur Vitor RAGONE, prénommé, décide de modifier les premiers alinéas de l'article six des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quinze mille euros (EUR 15.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent cinquante euros (EUR 150,00) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique à savoir Monsieur Vitor RAGONE, technicien sanitaire et chauffage surface, demeurant à L-2524 Howald, 19, rue Auguste Scholer.»

6. L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Cyrille DEROUAZ, prénommé, de ses fonctions de gérant et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

7. L'associé unique décide de nommer en son remplacement aux fonctions de gérant de la société pour une durée indéterminée Monsieur Vitor RAGONE, prénommé.

La société est engagée, en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

8. L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet le commerce de tous biens, sous réserve de ceux dont le commerce est réglementé par des dispositions légales ou réglementaires.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes les opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.»

9. L'associé unique décide d'ajouter un paragraphe à l'article onze des statuts ayant la teneur suivante:

« **Art. 11.** (dernier paragraphe). Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.»

10. Les frais et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence, seront supportés par la société.

11. Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Cachada Pereira, V. Ragone, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2010. Relation: LAC / 2010 / 57708. Reçu soixante-quinze euros 75,00€.

Le Releveur p.d. (signé): Tom BENNING.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 30 décembre 2010.

Référence de publication: 2011005106/82.

(110005375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Studio 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 35, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 63.803.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 28 janvier 2011, numéro 2011/0142 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 4 février 2011, relation: CAP/2011/435 de la société à responsabilité limitée "STUDIO 11 s.à r.l.", avec siège social à L-4601 Differdange, 35, avenue de la Liberté, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 63 803, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 26 mars 1998, publié au Mémorial C, numéro 435 du 22 juin 1998, ce qui suit:

- la seule associée, Madame Petra NEUNER a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation de la société prédite, avec effet au 28 janvier 2011,

- la société dissoute n'a plus d'activités.

- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'elle assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.

- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4437 Soleuvre, 66, rue de Differdange.

Bascharage, le 7 février 2011.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2011022267/26.

(110026242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

AECP S.A., Agence Européenne de Communication Publique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 91.607.

Le siège social de la société, AGENCE EUROPEENNE DE COMMUNICATION PUBLIQUE S.A. a été transféré au 12 Avenue Elise Deroche, L-5626 Mondorf-les-Bains.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011020837/13.

(110025044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Semiramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7423 Dondelange, 2, rue de la Montée.

R.C.S. Luxembourg B 52.164.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011021946/9.

(110026090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Orion Shipping SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 82.667.

Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 14 janvier 2011

Conformément à l'article 51 bis de la loi luxembourgeoise du 25 août 2006 concernant la société européenne, la société anonyme à directoire et conseil de surveillance et la société anonyme unipersonnelle, est nommé représentant permanent de la société NAVILUX S.A., administrateur et administrateur délégué de la société,

Monsieur Renaud FLORENT

demeurant professionnellement au 2a rue des Capucins L-1313 Luxembourg,

qui déclare accepter.

Suivant les dispositions légales en vigueur, il encourra la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour compte propre.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011021197/19.

(110025221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

DI Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.182.

Le conseil d'administration a accepté, en date du 31 janvier 2011, la démission, avec effet du même jour, de BDO Audit, en sa qualité de commissaire aux comptes.

Le conseil d'administration décidé de nommer BDO Audit, L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle en tant que réviseur d'entreprises agé avec effet immédiat jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes au 31/12/2010.

Luxembourg, le 08 FEV. 2011.

Pour: DI ASSETS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nicolas Dumont / Fanny Marx

Référence de publication: 2011020684/18.

(110024390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Gelustok SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 108.551.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Esch/Alzette, le 27 janvier 2011 à 14.00 heures.

Les actionnaires de la société 'Gelustok S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Sandra Isabelle DOS SANTOS, employée privée, demeurant à L-1713 Luxembourg, 66, rue de Hamm, née le 22/04/1975 à Boulay (F)
- Monsieur Giovanni SPINELLI, employé privé, demeurant à L-5222 Sandweiler, 45, Am Steffesgaart, né le 21/08/1963 à Turi (I)
- Monsieur Franck KEMELHAREN, employé privé, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, né le 21/09/1969 à Paris (F)

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

3) est nommé administrateur-délégué:

- Madame Sandra Isabelle DOS SANTOS, employée privée, demeurant à L-1713 Luxembourg, 66, rue de Hamm, née le 22/04/1975 à Boulay (F)

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et de l'administrateur-délégué, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Esch/Alzette, le 27 janvier 2011

Les Actionnaires

Référence de publication: 2011022411/36.

(110026855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Global Motor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.477.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 4 février 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} décembre 2010; et
- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011020712/17.

(110024271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Green Marketing, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 87.999.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

GREEN MARKETING S.A., dont le siège social à L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer, a été dénoncé en date du 20 juillet 2007.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2011020713/16.

(110024350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.986,90.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.042.

In the year two thousand and ten, on the seventeenth day of December, before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152051,

hereby represented by Maître Delphine JAUGEY, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 December 2010, such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed drawn up by the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 22 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 904 of 30 April 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152042 (the "Company"). The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time following a deed drawn up by the notary Jean-Joseph Wagner, residing in Sanem, on 31 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 771 of 14 April 2010.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty nine thousand nine hundred eighty six Euros ninety Euro cents (EUR 29,986.90) so as to raise it from its present amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000) to forty nine thousand nine hundred eighty six Euros ninety Euro cents (EUR 49,986.90).

2 To issue two hundred ninety nine thousand eight hundred sixty nine (299,869) new shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to the Sole Shareholder.

3 To accept the subscription and payment in full of these new shares, with payment of a share premium in a total amount of one hundred four million nine hundred twenty four thousand three hundred four Euros fifty one Euro cents (EUR 104,924,304.51), by the Sole Shareholder by way of a contribution in kind.

4 As a result of the above, to amend article 5 paragraph 1 of the Articles.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty nine thousand nine hundred eighty six Euros ninety Euro cents (EUR 29,986.90) so as to raise it from its present amount of twenty thousand Euros (EUR 20,000) to forty nine thousand nine hundred eighty six Euros ninety Euro cents (EUR 49,986.90).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to issue two hundred ninety nine thousand eight hundred sixty nine (299,869) new shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, having the same rights and obligations as the existing shares, to the Sole Shareholder.

Third resolution

Subscription and Payment

There now appeared Maître Delphine JAUGEY, prenamed, aforementioned, acting in her/his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of the aforementioned proxy form.

The appearing person declares to subscribe for two hundred ninety nine thousand eight hundred sixty nine (299,869) new shares having each a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10), with payment of a share premium in a total amount of one hundred four million nine hundred twenty four thousand three hundred four Euros fifty one Euro cents (EUR 104,924,304.51), and to fully pay them up by way of a contribution in kind (the "Contribution") consisting of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company in a total amount of eighty nine million sixty nine thousand four hundred fifty nine British Pounds forty one pence (GBP 89,069,459.41) being equivalent to one hundred four million nine hundred fifty four thousand two hundred ninety one Euros forty one Euro cents (EUR 104,954,291.41) by applying the European Central Bank's exchange rate EUR 1= GBP 0.84865 as at 14 December 2010 (the "Exchange Rate").

Evidence of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Sole Shareholder declares that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsists no impediment to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation.

The Sole Shareholder further states that a report has been drawn up by the management of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the value of the Contribution amounts to GBP 89,069,459.41 being equivalent to EUR 104,954,291.41 by applying the Exchange Rate and is thus at least equal to the aggregate nominal value of the new shares to be issued by the Company plus the share premium to be paid on them."

The Report, which, after having been signed "ne varietur" by the Sole Shareholder as above represented and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Thereupon the Sole Shareholder resolves to accept the said subscription and payment and to allot the newly issued shares to the Sole Shareholder as fully paid up shares.

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles, which shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at forty nine thousand nine hundred eighty six Euros ninety Euro cents (EUR 49,986.90) divided into four hundred ninety nine thousand eight hundred sixty nine (499,869) shares with a nominal value of ten Euro cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand Euros (EUR 6,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-septième jour de décembre,
par-devant nous Maître Édouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Eggborough HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152051,

représentée aux fins des présentes par Maître Delphine JAUGEY, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 décembre 2010; ladite procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de Eggborough HoldCo 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, en date du 22 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 904 du 30 avril 2010, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152042 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Jean-Joseph Wagner, résidant à Sanem, en date du 31 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 771 du 14 avril 2010.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, ayant reconnu avoir été dûment et pleinement informé des résolutions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 29.986,90) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000) à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 49.986,90).

2 Émission de deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-neuf (299,869) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, à l'Associé Unique.

3 Acceptation des souscriptions et paiements de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent quatre Euros et cinquante-et-un centimes d'Euro (EUR 104.924.304,51) par l'Associé Unique par des apports en nature.

4 En conséquence de ce qui précède, modification du premier alinéa de l'article 5 alinéa 1 des Statuts.

5 Divers.

a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 29.986,90) pour le porter de son montant actuel de vingt mille Euros (EUR 20.000) à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 49.986,90).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-neuf (299,869) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes, à l'Associé Unique.

Troisième résolution

Souscription – Paiement

A comparu Maître Delphine JAUGEY, prénommé, précité, agissant en sa capacité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu de la procuration susmentionnée.

Le comparant déclare souscrire aux deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-neuf (299,869) parts sociales nouvelles, ayant chacune une valeur nominale de dix centimes d'Euro (EUR 0,10), avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cent quatre millions neuf cent vingt-quatre mille trois cent quatre Euros et cinquante-et-un centimes d'Euro (EUR 104.924.304,51) et libérer intégralement ces parts sociales par un apport en nature (l'«Apport») consistant en une créance détenue par elle contre la Société d'un montant total de quatre-vingt-neuf millions soixante-neuf mille quatre cent cinquante-neuf Livres Sterlings et quarante-et-un pence (GBP 89.069.459,41) équivalant à cent quatre millions neuf cent cinquante-quatre mille deux cent quatre-vingt-onze Euros et quarante-et-un centimes d'Euro (EUR 104.954.291,41) par application du taux d'échange de la Banque Centrale Européenne EUR 1 = GBP 0,84865 au 14 décembre 2010 (le «Taux d'Échange»).

La preuve de l'existence des Apports a été fournie au notaire soussigné.

L'Associé Unique déclare que l'Apports est libre de tout gage ou privilège ou charge et qu'il ne subsiste aucun obstacle au libre transfert de l'Apport à la Société sans restriction ou limitation.

L'Associé Unique déclare de plus qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, la valeur totale de l'Apport s'élève à GBP 89.069.459,41 équivalant à EUR 104.954.291,41 par application du Taux d'Échange et est ainsi au moins égale à la valeur nominale totale des nouvelles parts sociales devant être émises par la Société plus la prime d'émission devant être payée avec.»

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé Unique tel qu'il est représenté ci-dessus et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Ainsi, l'Associé Unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement, et d'émettre les nouvelles parts sociales au profit de l'Associé Unique comme parts sociales intégralement libérées.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 alinéa 1 des Statuts, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Émis** . Le capital émis de la Société est fixé à quarante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et quatre-vingt-dix centimes d'Euro (EUR 49.986,90) divisé en quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-neuf (499.869) parts sociales ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (EUR 0,10) chacune, toutes étant entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à six mille euros (EUR 6.000.-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: D. Jaugey, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 décembre 2010. Relation: RED/2010/1980. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004987/178.

(110005356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

CB Richard Ellis Investors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.168.

Extrait de la résolution prise par l'Associé unique de la Société en date du 17 janvier 2011

En date du 17 janvier 2011, suite à la révocation de Monsieur Marc CHONG KAN l'associé unique de la Société a pris la décision de nommer Monsieur Eric BINON, né le 17 mars 1977 à Liège, Belgique, ayant comme adresse professionnelle: 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 4 février 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance et composé des personnes suivantes:

- Monsieur Eric BINON
- Madame Peter DICORPO
- Monsieur Daniel LAURENCIN
- Monsieur Frank VITAGLIONE
- Monsieur Giles KING
- Monsieur Richard EVERETT
- Monsieur Fabrice ROCHU

- Monsieur Guy HARLES

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2011.

CB Richard Ellis Investors S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011022346/26.

(110027234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Delphina Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.340.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022368/38.

(110027166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Holdcrest Limited, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 90.484.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

HOLDCREST LIMITED S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 1^{er} octobre 2007.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme
Maître Carmen RIMONDINI
Le liquidateur

Référence de publication: 2011020716/16.

(110024345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Domtam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 63.552.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022375/38.

(110027401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Intrawest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.505.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 120.095.

EXTRAIT

En date du 9 novembre 2010, Intrawest Holdings S.à.r.l., l'associé unique de la Société, a cédé toutes ses 50.110 parts sociales détenues dans la Société à Intrawest Europe Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro Bill 267.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011020720/17.

(110024173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

P2 Immo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 130.658.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2011

1.- Cessions de parts sociales

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 10 février 2011 que Madame Lydia Paulette MULLER, femme au foyer, née à Luxembourg le 23 novembre 1956, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 31, rue Eugène Reichling, détenant TRENTE-QUATRE (34) parts sociales de la société à responsabilité limitée „P2 IMMO S.à r.l.“, établie et ayant son siège social à L-4302 Esch-sur-Alzette, 31, rue Eugène Reichling, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 130658, a cédé ses parts sociales à Monsieur Pascal Fernand LIETZ, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome.

Il en résulte donc du dit contrat que Monsieur Pascal Fernand LIETZ, pré-nommé, est, depuis le 10 février 2011, l'associé unique de la société „P2 IMMO S.à r.l.“.

2.- L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat de Madame Lydia Paulette MULLER, femme au foyer, née à Luxembourg le 23 novembre 1956, demeurant à L-4302 Esch-sur-Alzette, 31, rue Eugène Reichling, de ses fonctions de gérante administrative de la société.

Le gérant technique en fonction, Monsieur Pascal Fernand LIETZ, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 20 juillet 1969, demeurant à L-4012 Esch-sur-Alzette, 16, rue de l'Aérodrome, prendra à partir de ce jour la fonction de gérant unique de la société, pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

3.- L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-4302 Esch-sur-Alzette, 31, rue Eugène Reichling à L-4275 Esch-sur-Alzette, 4, place de la Paix avec effet immédiat.

Esch-sur-Alzette, le 10 février 2011.

Référence de publication: 2011021901/27.

(110026391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Immo for life, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 14, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 149.575.

—
Je soussigné Gilles KELLER, administrateur de la société IMMO For Life déclare que le siège social de la société à déménagé depuis le 1^{er} février 2011 au:

14, Avenue de la Porte Neuve

L- 2227 LUXEMBOURG

Fait à Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Immo For Life

14, Avenue de la Porte Neuve

L-2227 Luxembourg

Gilles KELLER

Référence de publication: 2011020718/16.

(110024455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Finstyle - Promotion Industrielle et Financière - S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 48.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg
- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022401/38.

(110027093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

InterLine Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.186.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 février 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société

INTERLINE INVESTMENTS SA., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, a été dénoncé en date du 1^{er} novembre 2007.

Ce même jugement a dit que les frais sont à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Carmen RIMONDINI

Le liquidateur

Référence de publication: 2011020719/16.

(110024348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

House and House S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 131.346.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011.

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022424/38.

(110027402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Immoval Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 63.967.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 20 Décembre 2010.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la société TRIPLE A CONSULTING SA (RCSL B 61.417), avec siège social au 2 Millegässel L-2156 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2015.

Ces résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 20 Décembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011020721/15.

(110024447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Legal and Financial Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.904.

Suite aux Résolutions Écrites du Conseil d'Administration de la société Legal and Financial Spf S.A. en date du 28 Janvier 2011 la décision suivante a été prise:

- Élection de la société Manacor (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 9098 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant que Président de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Legal and Financial Spf S.A.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Administrateur

Référence de publication: 2011020737/16.

(110024305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

KPMG Tax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 50.868.

A la suite d'une cession de parts sociales par contrat sous seing privé du 5 novembre 2009, dûment acceptée par la société conformément à l'article 1690 du Code Civil, les 1.000 parts sociales (499 parts A et 501 parts B) sont détenues comme suit:

1. Georges BOCK, expert-comptable, né le 21.5.1968 à Ettelbrück, ayant son domicile professionnel 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, 167 parts B
2. John LI HOW CHEONG, réviseur d'entreprises, né le 27.9.1960 à Port Louis (Ile Maurice), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, 167 parts B
3. Karin RIEHL, réviseur d'entreprises, née le 30.12.1961 à Trèves (Allemagne), ayant son domicile professionnel 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, 499 parts A et 167 parts B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Carlo JENTGEN
Directeur Financier

Référence de publication: 2011021533/23.

(110025316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Vodafone Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.412.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de résolution prise par l'associé unique

Première résolution

L'Associé Unique entend le rapport du commissaire à la liquidation, préparé par Monsieur Olivier Hamou concernant la vérification des documents de la liquidation et le travail effectué par le liquidateur.

L'Associé Unique décide d'approuver le rapport du liquidateur en date du 20 janvier et le rapport du commissaire à la liquidation en date du 20 janvier.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de clôturer la liquidation de la Société et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant une période de cinq (5) ans suivant la clôture de la liquidation aux bureaux de Vodafone Investments Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.256 et ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 20.01.2011.

Mr. Sean O'Brien

Secretary

Référence de publication: 2011022656/27.

(110026444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Maison Seil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 112.389.

—

Auszug aus der Beschlussfassung der Ordentlichen Generalversammlung vom 17. November 2010

Das Mandat des Kommissars PricewaterhouseCoopers Sàrl, mit Sitz 400, route d'Esch in L-1471 Luxembourg wird um ein weiteres Jahr verlängert; es läuft anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2011 aus.

Für beglaubigten Auszug

Maison Seil S.A.

Petrus W. J. Le Loux / Ferdinand von Sydow

Verwaltungsratsmitglied / Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2011020744/14.

(110024133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

MobileMedia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.457.

—

EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé en date du 4 février 2011:

- de nommer Monsieur Marco Pierettori, né le 28 mai 1972 à Civitavecchia, Rome (Italie), ayant son adresse professionnelle au 5, Via Nassa, CH-6900 Lugano (Suisse), comme gérant de la Société pour une durée illimitée avec effet au 1^{er} décembre 2010; et

- d'accepter la démission de Monsieur John Mowinckel comme gérant de la Société avec effet au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011020745/17.

(110024268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Sovim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 65.431.

—

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 31 janvier 2011

Quatrième résolution:

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat de Madame Nathalie REHM, employée privée, demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg et décide de

nommer avec effet immédiat Monsieur Hervé LAUNAY, employée privée, né à Marseille (France) le 12/05/1974 et demeurant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L 2420 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat de Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg et décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Gerdy ROOSE, employée privée, né à Wevelgem (Belgique) le 14/02/1966 et demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOVIM S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011021967/23.

(110026337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2011.

Martin Currie Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 65.796.

Suite au conseil d'administration tenu le 17 novembre 2010 et au nihil obtat de la commission de surveillance du secteur financier obtenu le 12 janvier 2011, Monsieur Aly El Tahry, ayant pour adresse professionnelle 31 Geziret El Arab Street, Mohandessin, Gizeh 12411, Egypte, a été coopté administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011, en remplacement de Monsieur James Keith Ross Falconer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Signature

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2011020748/15.

(110024360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 101.809.

EXTRAIT

Avec effet au 30 novembre 2010, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de la société anonyme MONTANA INVESTMENTS S.A. (B 101809), de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Janvier 2011.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

Le domiciliaire

Référence de publication: 2011020749/16.

(110024313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

International Real Estate Holders S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 35.904.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 1^{er} février 2011 que:

- Monsieur Roger GREDEN, demeurant professionnellement au 18-20 rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur

- Monsieur Pierre-Paul BOEGEN, demeurant professionnellement au 18-20 rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur.

- Madame Nelly NOEL, demeurant au 121 rue du Rollingergrund à 2440 Luxembourg, a été nommée à la fonction d'administrateur

- les mandats d'administrateur de Monsieur Roger GREDEN, Monsieur Pierre-Paul BOEGEN et Madame Nelly NOEL prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

- le siège social de la société INTERNATIONAL REAL ESTATE HOLDERS S.A. est transféré
du 1 rue Nassau à L-2213 Luxembourg
au 20 rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011022059/23.

(110025623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Marbrerie Michelin Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. route de Dudelange.

R.C.S. Luxembourg B 67.605.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social à Bettembourg, le 8 juillet 2010 à 10.00 heures.

Les actionnaires de la société 'MARBRERIE MICHELINI DISTRIBUTION S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Luca MICHELINI,
Route de Dudelange, Zone Industrielle à L-3225 Bettembourg
- Monsieur Luigi MICHELINI,
Route de Dudelange, Zone Industrielle à L-3225 Bettembourg
- Madame Giuseppina BECCA,
Route de Dudelange, Zone Industrielle à L-3225 Bettembourg

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

3) le mandat des administrateurs-délégués est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Luigi MICHELINI,
- Madame Giuseppina BECCA,

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et des administrateurs-délégués, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016 statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Bettembourg, le 8 juillet 2010.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2011022483/29.

(110026739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

**Luxinvest S.A., Société Anonyme,
(anc. Luxinvest S.A.Holding).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 6.537.

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding luxembourgeoise "LUXINVEST S.A. HOLDING", ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6d, route de Trèves R.C. Luxembourg section B numéro 6537, constituée suivant acte reçu le 15 janvier 1964, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 18 du 11 mars 1964 et dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné le 19 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 459 du 30 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste à L-1450 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel UHL, juriste à L-1450 Luxembourg

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 4.000 (quatre mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 1 § 1, 1ère phrase des statuts:

Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXINVEST S.A., régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

2. Modification of de l'article 2 des statuts

L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des suretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

3. Modification de l'article 6 des statuts

Le conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de l'un des administrateurs. Une convocation à une réunion du conseil d'administration devra être adressée à chacun des administrateurs au moins 24 (vingt quatre) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration. Cette convocation peut être adressée à chaque administrateur oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Il peut être renoncé à la convocation par le consentement, écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, et moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié, de chaque administrateur.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés selon un calendrier préalablement approuvé par une résolution du conseil d'administration. Dans l'hypothèse où la Société est gérée par plus d'un administrateur, le quorum sera atteint en présence de deux administrateurs en personne, par procuration ou dûment représentés. Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques, un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur. Tout administrateur peut assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. La participation à une réunion du conseil d'administration par l'intermédiaire de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne. Sauf s'il en est disposé autrement par les présents Statuts, les décisions du conseil d'administration seront adoptées au moins à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions prises en conseil d'administration. Dans ces cas, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément, qu'elles

soient formulées par lettre circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou par deux administrateurs.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux administrateurs.

4. Modification de l'article 9 des statuts en y ajoutant un § 3

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié par un tiers qui peut ne pas être actionnaire. Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires. Tout actionnaire peut assister à une assemblée générale par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette assemblée générale de communiquer à un même moment. La participation à une assemblée générale par l'intermédiaire de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.

5. Modification de l'article 10 des statuts

Pour tous les points qui ne sont pas expressément prévus par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions légales existantes et en particulier aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

6. Nomination de PriceWaterhouseCoopers comme réviseurs d'entreprises jusqu'à la tenue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 Décembre 2011.

7. Démission de Mme Koresh comme commissaire aux comptes avec effet de la date de la présente assemblée.

8. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la clause 1§1, 1^{ère} phrase des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUXINVEST S.A., régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises en vigueur, en particulier par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier la clause 2 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des suretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Troisième résolution:

L'assemblée décide de modifier la clause 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Le conseil d'administration pourra désigner parmi ses membres un président. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de l'un des administrateurs. Une convocation à une réunion du conseil d'administration devra être adressée à chacun des administrateurs au moins 24 (vingt quatre) heures avant l'heure fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion. Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration. Cette convocation peut être adressée à chaque administrateur oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex, moyens électroniques ou tout autre

moyen de communication approprié. Il peut être renoncé à la convocation par le consentement, écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, et moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié, de chaque administrateur.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés. Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés selon un calendrier préalablement approuvé par une résolution du conseil d'administration. Dans l'hypothèse où la Société est gérée par plus d'un administrateur, le quorum sera atteint en présence de deux administrateurs en personne, par procuration ou dûment représentés. Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques, un autre administrateur pour le représenter. Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur. Tout administrateur peut assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment. La participation à une réunion du conseil d'administration par l'intermédiaire de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne. Sauf s'il en est disposé autrement par les présents Statuts, les décisions du conseil d'administration seront adoptées au moins à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les administrateurs auront le même effet que les résolutions prises en conseil d'administration. Dans ces cas, les résolutions ou décisions doivent être prises expressément, qu'elles soient formulées par lettre circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de communication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu. Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites dans un procès-verbal, qui doit être signé par le président ou par deux administrateurs.

Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par deux administrateurs.»

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de modifier la clause 9 des statuts l'article 9 en y ajoutant un § 3, ayant la teneur suivante:

«Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié par un tiers qui peut ne pas être actionnaire. Chaque actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires. Tout actionnaire peut assister à une assemblée générale par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication jugé approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette assemblée générale de communiquer à un même moment. La participation à une assemblée générale par l'intermédiaire de tels moyens sera réputée équivalente à une participation en personne.»

Cinquième résolution:

L'assemblée décide de modifier la clause 10 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«Pour tous les points qui ne sont pas expressément prévus par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions légales existantes et en particulier aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives».

Sixième résolution:

L'assemblée décide de nommer PriceWaterhouseCoopers comme réviseurs d'entreprises avec effet rétroactif au 1 janvier 2010 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 Décembre 2011.

Septième résolution:

L'assemblée décide d'accepter la démission de Mme Koresh comme commissaire aux comptes avec effet de la date de la présente assemblée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57342. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011005123/180.

(110005371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 101.809.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous communiquer notre démission en tant que Commissaire aux comptes avec effet au 30 NOVEMBRE de la société suivante:

MONTANA INVESTMENTS SA
44, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
RCS: B101809

Luxembourg, le 19 Janvier 2011.
CONSOLIDA SA.
Signature

Référence de publication: 2011020750/16.

(110024319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

**Wert BEV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Wert DRO S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 135.355.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire Wert Investment Holdings S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 Janvier 2011.
Pour la Société
T. Akkerman / J. Lemaire
Un gérant

Référence de publication: 2011020819/20.

(110024223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Montana Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 101.809.

Par la présente, la soussignée société Luxembourg Management Services S.à.r.l., RCS B0121551, avec siège en L - 2661 Luxembourg, 44 rue de la Vallée, a l'honneur de vous communiquer sa démission en tant qu'administrateur avec effet au 30 Novembre 2010 de la société suivante:

MONTANA INVESTMENTS SA
44, rue de la Vallée
L-2661 Luxembourg
RCS: B101809

Luxembourg, le 2 Février 2011.
L.M.S. S.à.r.l.
Gianluca NINNO
Gérant

Référence de publication: 2011020751/18.

(110024321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Neumarkter S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 134.181.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - le siège social de l'actionnaire VREF Holding S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 Janvier 2011.

Pour la Société

T. Akkerman / J. Lemaire

Un gérant

Référence de publication: 2011020756/18.

(110024201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Summerhill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 892.270,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.333.

Le conseil de gérance confirme le changement de nom de la rue du siège social de la Société à compter du 1^{er} janvier 2011 de:

9 Parc d'Activité Syrdall, 5365 Munsbach, Luxembourg

en

9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, 5365 Munsbach, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Summerhill Holding S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2011020798/18.

(110024301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Planet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.001.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous communiquer notre démission en tant que Commissaire aux comptes avec effet au 28 Avril 2010 de la société suivante:

PLANET HOLDING SA

44, rue de la Vallée

L - 2661 Luxembourg

RCS:B 132001

Luxembourg, le 19 Janvier 2011.

CONSOLIDA SA.

Signature

Référence de publication: 2011020769/16.

(110024291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Invest Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.236.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière Extraordinaire au siège social de Lux Global Trust Services S.A. le 31 janvier 2011

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, les administrateurs suivants:

- Madame Catherine PEUTEMAN, administrateur, née le 1^{er} décembre 1967 à Messancy (Belgique), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Jean LAMBERT, maître en économie, né le 02 mai 1952 à Luxembourg domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Monsieur Patrice YANDE, administrateur, né le 30 juin 1969 à Saint-Mard (Belgique) domicilié professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

- Madame Claudia HERBER, employée privée, née le 06 août 1965 à Irmenach (Allemagne), domiciliée professionnellement au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre nouveaux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Daniel CAPP, administrateur, né le 18 mars 1969 à Quimper (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 à Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la Gare L-1610 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateur expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes EXAUDIT S.A., avec siège social sis au 19, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.982.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée ZIMMER & PARTNERS Sarl avec siège social sis au 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011022435/38.

(110027287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.

Leanovation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 157.974.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch.

Ont comparu:

1. Monsieur Gaël RICHARD, gérant de société, né le 5 avril 1960 à Questembert (France), demeurant à F-33000 BORDEAUX, 44, rue Roborel de Climens,

2. Monsieur Patrick BOISTELLE, ingénieur, né le 18 juin 1946 à Domont (France), demeurant à F-01470 Briord, 183, Rue du Pont,

ici représenté par Monsieur Gaël RICHARD, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 14 décembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par les personnes comparantes, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet acquisition, la vente, la mise en valeur de droit de propriété intellectuelle (licences, brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèles...).

Elle a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle pourra également prester des services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La société pourra en outre faire toutes opérations commerciales, artisanales, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «LEANOVATION S. à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales dans tout autre lieu du pays, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) divisé en mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (EUR 10.-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le premier lundi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération:

Les parts sociales ont été souscrites et entièrement libérées par

- Monsieur Gaël RICHARD, préqualifié: parts sociales	1.125
- Monsieur Patrick BOISTELLE, préqualifié: parts sociales	125
TOTAL parts sociales	1.250

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de neuf cents euros (EUR 900.-).

Assemblée générale extraordinaire

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqué, se sont ensuite constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Gaël RICHARD, préqualifié.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Richard, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 décembre 2010. Relation: RED/2010/1990. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 4 janvier 2011. *

Référence de publication: 2011005111/159.

(110005358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2011.

Planet Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 132.001.

—
EXTRAIT

Avec effet au 28 avril 2010, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, de la société anonyme PLANET HOLDING S.A. (B132001), de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Janvier 2011.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011020770/16.

(110024317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

RCAP Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.267.

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique en date du 2 février 2011 que l'actionnaire unique a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de David Saigne, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, de sa fonction de gérant de la Société et ce avec effet au 24 décembre 2010;

- de nommer Damien Nussbaum, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 24 décembre 2010 et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Amiirah Romjhon

Gérante

Référence de publication: 2011020781/16.

(110024177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Sabco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 15.220.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 16 juillet 2010:

«L'Assemblée Générale, constatant l'expiration du mandat de commissaire aux comptes de la société FIDU-CONCEPT SARL décide de lui renouveler son mandat pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes clos le 31 décembre 2015 et appelée à se réunir en 2016.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laurence FRISING

Un mandataire

Référence de publication: 2011020783/14.

(110024172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

ASTRA Broadband Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 57.624.

EXTRAIT

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 septembre 2010, Monsieur Patrick Biewer avec adresse professionnelle au Château de Betzdorf L-6815 Betzdorf, délégué à la gestion journalière, a été nommé au poste de Directeur Général avec effet au 17 septembre 2010 et ce pour un durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2011020857/13.

(110025483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Shanti S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1711 Luxembourg, 17, rue Bernard Haal.

R.C.S. Luxembourg B 76.444.

Changement du nom et prénom du gérant Dolcimascolo Calogero Francesco en celui de Mascolo Francesco, étant la même personne.

Changement du nom et prénom de l'associé Dolcimascolo Calogero Francesco en celui de Mascolo Francesco, étant la même personne.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Shanti sàrl

Francesco Mascolo

Référence de publication: 2011020791/14.

(110024440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Urbis GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.135.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire Urbis Property S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 Janvier 2011.

Pour la Société

T. Akkerman / J. Lemaire

Un gérant

Référence de publication: 2011020812/18.

(110024203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

ILP III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.200,00.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 127.004.

Suite à la dissolution de la société RAUPUS CONSULTADOPJA E MARKETING LDA, Société de droit portugais, ayant son siège social au Rua dos Murças n°88, P-9000-058 Funchal, Madère (Portugal) intervenue en date du 29 décembre 2010, les 50 Parts sociales de classe B détenues par celle-ci dans le capital social de la société ILP III S.à r.l., ayant son siège social au 30, rue Marie-Adélaïde L-2128 Luxembourg, sont cédées à la société A. RISE & CO S.r.l., Société de droit italien, ayant son siège social au Viale Bianca Maria n°25, I-20122 Milan (Italie).

Dès lors, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes relatives à l'identité des associés au sein de la société ILP III S.à r.l. comme suit:

A biffer: RAUPUS CONSULTADORIA E MARKETING LDA: 50 Parts sociales de classe B.

A inscrire: A. RISE & CO S.r.l.: 50 Parts sociales de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour ILP III S.à r.l.

Romain THILLENS / Adrien COULOMBEL

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011021503/22.

(110025197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Urbis Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.054.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire Vref Holding S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 5 Janvier 2011.

Pour la Société

T. Akkerman / J. Lemaire

Un gérant

Référence de publication: 2011020813/18.

(110024206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

RPSE Lunghezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.014.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 101.931.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 4 février 2011

- La démission de Monsieur Dominique Ransquin, Licencié et Maître en Sciences Economiques et Sociales, demeurant au 25, route de Remich à L-5250 Sandweiler de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société a été acceptée par les associés avec effet immédiat.

- Monsieur Christopher Jenner, Chartered Accountant, avec adresse professionnelle au 9, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2 à L-5365 Munsbach est élu par les associés en tant que gérant de catégorie B de la Société en remplacement du gérant démissionnaire pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011021257/19.

(110025539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.055.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 14 janvier 2011

En date du 14 janvier 2011, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Kiowa KOSCHE en tant que gérant de la Société avec effet immédiat;

- de nommer Monsieur Christopher Stephen WAHL, né le 13 janvier 1973 à Ridgewood, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle suivante: 2 Greenwich Plaza, 1st Floor, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jorrit CROMVOETS

Monsieur Frederik KUIPER

Monsieur Llywellyn E. (Jeremy) JONES

Monsieur Christopher Stephen WAHL

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2010.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011022558/23.

(110027182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2011.
